



Les infos de votre CDC

Numéro 8 - Juin 2018

Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Centre socio culturel Rue de l'Eglise - 18320 Jouet sur l'Aubois
Tél.: 02 48 77 55 50 - Fax: 02 48 74 87 95 - E-mail: cdcportesduberry@orange.fr
Site: www.cdc-portesduberry.fr

Sommaire

- Construction d'un centre de loisirs,
Le siège social, le PLUi, le SCot, la BGE P 2
- Le Mot du Président
L'avenir des écoles rurales P 3
- Le compte administratif 2017 P 4
- Le budget primitif 2018 P 5
- Entreprises locales : quatre questions à... P 6
- Germigny l'Exempt :
un village chargé d'histoire P 7
- Numéros utiles et services d'urgence P 8



Germigny l'Exempt à vol d'oiseau

Les compétences de la Communauté de Communes

L'élaboration du PLUi se poursuit

Après notre présentation du diagnostic du territoire et du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) à certaines Personnes Publiques Associées, nous sommes passés en CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) à titre consultatif. Nous avons ainsi pu présenter notre projet. A l'issue de cette réunion, un compte rendu nous a été adressé pour faire évoluer notre projet afin que celui-ci soit compatible avec les objectifs de l'Etat. (Précision importante énoncée depuis le début de cette élaboration : le PLUi est un projet de territoire mais avec les règles et surtout les orientations fixées par l'Etat dont la préservation des terres agricoles et la fin de l'étalement urbain)

Les correctifs à apporter sont à la marge et notre projet est apparu « réaliste » et « pertinent ». Indépendamment du travail à effectuer sur le règlement du PLUi, nous allons procéder aux étapes obligatoires : approbation par tous les Conseils Municipaux du diagnostic du territoire et du PADD, réunion de toutes les Personnes Publiques Associées pour présentation officielle du diagnostic du territoire et du PADD et ensuite saisie de la CDPENAF pour avis définitif. Le PLUi est théoriquement un document établi à l'initiative des élus qui associe les habitants et toutes les Personnes Publiques Associées. Mais depuis le début nous ressentons la mainmise des services de l'Etat via la Direction des Territoires du Cher qui essaie de nous imposer sa vision sans

Construction d'un Accueil de Loisirs

En septembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de construire une structure permanente d'une capacité d'accueil de 50 enfants. Ce bâtiment sera dédié au centre de loisirs mais servira également aux ateliers du Relais d'Assistants Maternels. L'implantation de ce bâtiment à Cours les Barres, derrière la salle des fêtes, est apparue la plus centrale pour la majorité des habitants et permet également d'aménager notre territoire rural de façon équilibré au profit des différentes communes le composant ; sachant que nous ne sommes pas en ville et que nous aurons toujours des déplacements à effectuer.

L'architecte a été choisi, l'avant-projet a été retenu, le projet définitif devra être approuvé et le permis de construire sera déposé. Ensuite s'enchaîneront : l'appel d'offres, l'analyse des offres et la notification des marchés aux entreprises retenues. En mars ou avril 2019 les travaux devraient débuter pour une livraison prévue en janvier 2020.

Les demandes de subventions ont été effectuées auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de la Région Centre via le Pays Val Loire d'Aubois et du Département du Cher. Notre dossier a été retenu et a obtenu un accord de principe. Nous restons dans l'attente des notifications officielles de ces subventions. Un bâtiment dédié à l'accueil de loisirs permettra de pouvoir ouvrir jusqu'à la rentrée scolaire de septembre et certainement de pouvoir proposer un accueil le mercredi toute l'année afin de répondre aux besoins de nombreuses familles, la majorité des communes reprenant les rythmes scolaires à 4 jours à la rentrée de septembre 2018.

SCoT Rural du Pays Loire Val d'Aubois

Le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT), document obligatoire, va s'étendre sur les quatre Communautés de Communes qui composent le Pays Loire Val d'Aubois : CDC des Trois Provinces (Sancoins), CDC du Pays de Nérondes (Nérondes), CDC Berry Loire Vauvise (Sancergues), CDC des Portes du Berry (La Guerche sur l'Aubois).

Dès le début de l'année, l'équipe pluridisciplinaire retenue fin 2017 pour élaborer le SCoT, a rencontré les Conseillers Communautaires de chaque CDC, afin de recueillir le ressenti, la vision, les orientations et les objectifs que les élus souhaitent donner, sur et à ce document d'aménagement territorial.

Une rencontre a été organisée entre l'équipe pluridisciplinaire du SCoT et celles en charge des PLUi dans chaque CDC, afin que tous nos documents soient compatibles et que nous puissions travailler en toute harmonie. Une présentation aux habitants a été effectuée dans différentes villes du Pays et plus particulièrement le 22 mai sur le marché de la Guerche sur l'Aubois où l'équipe pluridisciplinaire et les élus sont allés à la rencontre des habitants.

Par ailleurs des ateliers se sont réunis en mai :

- « un territoire solidaire » : équipements, infrastructures, déplacements, armature territoriale,
- « un territoire actif » : développement économique, service, commerce, agriculture,
- « un territoire attractif » : environnement, paysages, patrimoine bâti, tourisme, habitat.

A ces ateliers et suivant les thèmes, ont été invités : les chambres consulaires, les administrations, les conseils départementaux et régionaux, les SCoT de Bourges, St Amand Montrond et Nevers, les associations et les élus de toutes les communes. Fin juin le diagnostic du territoire du Pays Loire Val d'Aubois sera établi.



vouloir admettre la spécificité de nos territoires. Encore une fois, les grandes villes et les métropoles ont le droit de se développer, de prendre des terres agricoles, la variable d'ajustement se fera sur le dos des collectivités rurales. (Je vous invite à vous rendre à Bourges par la rocade et vous pourrez constater que les terres agricoles de la plaine berrichonne disparaissent au profit d'entrepôts ou de magasins et de zones pavillonnaires). D'autre part, l'Agglomération de Nevers nous observe de près via le Syndicat du Grand Scot de Nevers et nous a menacés d'un éventuel recours. (En annexe de notre bulletin d'informations, le courrier reçu du Scot de Nevers en recommandé et ma réponse adressée en recommandé). Le Président, Olivier Hurabielle

Siège social de la CDC : le projet se concrétise

L'appel d'offres a été effectué et nous avons reçu 84 réponses pour les 15 lots. Un travail important d'analyses des offres puis des demandes de précisions aux entreprises et une dernière négociation sur les prix ont permis à la Commission d'appel d'offres, après présentation par l'Architecte et notre Assistant à Maitrise d'Œuvre, de retenir les 15 entreprises qui réaliseront notre Siège Social. Les travaux débuteront en septembre pour une fin théorique en décembre 2019. Nous restons dans l'attente de la notification officielle par la Préfecture de la subvention allouée dans le cadre du Contrat de Ruralité pour l'année 2018.

BGE

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois est en charge du développement économique depuis sa création. L'acquisition foncière de 2 hectares à la Guerche-sur-l'Aubois permettra de maintenir les entreprises et artisans déjà implantés, de sorte qu'ils puissent consolider leur présence et attirer des investisseurs extérieurs.

Aujourd'hui, afin de faire la promotion de son territoire, de mettre en place des actions de développement et de soutien au commerce local la Communauté de Communes et la BGE ont signés une convention de partenariat qui va permettre d'engager un animateur économique. Cette décision est motivée par le besoin de revitalisation du territoire et le développement de l'emploi.

Embauché par la BGE avec une mise à disposition permanente, cet animateur économique sera basé dans les locaux de la CDC à Jouet sur l'Aubois. Sa mission sera d'assurer une veille permanente sur les futures créations et reprises d'entreprises ou de commerces, afin d'anticiper et accompagner les changements, aider au montage de projets, faciliter l'accès immédiat aux dispositifs de financements et pourvoir au développement et à la valorisation des circuits courts

Le Mot du Président Olivier Hurabielle



10 ans se sont écoulés depuis la création de notre Communauté de Communes !

Depuis l'origine, le choix des Elus a été de transférer des compétences que les communes ne pouvaient exercer seules et d'apporter des services mutualisés aux habitants afin d'améliorer notre cadre de vie : Création des accueils de loisirs, Construction de la maison médicale pluri professionnelle à la Guerche sur l'Aubois, Création du service d'assainissement non collectif (SPANC), Adhésion au Smirtom

Saint Amandois (gestion des déchets ménagers), Implantation de huit bornes de recharge électrique pour voitures, Création du service d'instruction des permis de construire, Création de trois boucles cyclables passant dans tous nos villages, Reprise du Relais d'Assistants maternels (RAM) de La Guerche sur l'Aubois et extension de ce service à toutes les communes, Economie : signature d'une convention avec la BGE pour accueillir un agent de développement économique au sein de notre CDC.

D'autres projets sont en cours :

Construction du siège de la CDC à Jouet sur l'Aubois, Construction d'un centre de loisirs à Cours les Barres, Installation de la fibre optique et du très haut débit, Installation de bornes de service pour les campings cars, Projet d'installer la vidéo surveillance (en attente des subventions), Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Attente de la décision du Conseil Départemental pour la construction d'une Résidence Pour Personnes Agées (RPPA) à Torteron. Projet inscrit au schéma départemental.

D'autre part, la CDC prend en charge certaines dépenses dans le cadre de la mutualisation : Mise à disposition de toutes les communes d'un système d'alerte, Prise en charge par la CDC des Agendas d'Accessibilité Programmée des Etablissements Recevant du Public (A'DAP), Mise en place de sites Internet dans toutes les communes.

La CDC conventionne avec nos partenaires pour obtenir des financements pour la CDC et les Communes : Contrat de Ruralités (2017 à 2020) avec l'Etat, Contrat de Territoire avec le Département du Cher (2017 à 2020), Contrat de Solidarité Territorial avec la Région Centre et le Pays Loire Val d'Aubois (2016 à 2020), Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (2015 à 2018),

Compétences transférées par l'Etat en cours d'organisation : (difficiles à mettre en place à ce jour), GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention inondation) au 1^{er} Janvier 2018, Tourisme au 1^{er} Janvier 2017, Eau et assainissement collectif au 1^{er} Janvier 2020 : étude « état des lieux » réalisée par la CDC pour aider les Communes et la CDC à prendre les décisions pour le futur proche.

Afin que notre CDC soit connue et reconnue de tous les administrés et que ceux-ci s'approprient les services mis en place, nous publions, depuis 2014, un bulletin d'informations semestriel qui relate la vie de notre CDC ainsi qu'un site internet : www.cdc-portesduberry.fr

Un grand merci à tous les élus communautaires qui, par leur présence aux très nombreuses réunions, permettent à notre CDC de s'adapter aux nouvelles compétences, de se développer et d'apporter aux habitants de notre territoire, soit de nouveaux services, soit une amélioration des services existants.

Le Président,
Olivier Hurabielle



LES INFOS DE VOTRE CDC

- Directeur de la publication : Olivier Hurabielle
- Comité de rédaction : Comité de rédaction : M. Albert ; D. Bondoux ; F. Bouquely ; P. Ducastel ; H. Grillon ; S. Laine ; Séjourné ; C. Lamirault ; J. Liano ; J. Mazur ; D. Renaud.
- Conception graphique et Impression : INORE GROUPE IMPRESSION Tél. 03 86 71 05 70
- Publication semestrielle Juin 2018 Tirage 6000 exemplaires
- Photos : Droits réservés.

Quel avenir pour nos écoles rurales ?

Notre Président de la République, a indiqué en juillet 2017, je cite « que les zones rurales ne devaient pas être la variable d'ajustement et qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe en zone rurale ». Conclusion : à la prochaine rentrée Cuffy perd une classe, Jouet sur l'Aubois perd une classe, après la Guerche qui en a perdu encore une l'an dernier !

Plus grave, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), par un courrier adressé aux Maires du Cher le 4 janvier 2018, précise, je cite « la répartition des écoles manque encore de structuration et le pourcentage d'écoles de moins de trois classes reste anormalement élevé en comparaison à d'autres départements ruraux. La mise en œuvre de la charte académique « garantir l'avenir des écoliers des territoires ruraux » doit faciliter les regroupements d'écoles.

Devant cette annonce, notre territoire pourrait être concerné très rapidement.

Face à ces orientations, deux solutions s'offrent à nous : subir ou essayer d'innover ! Notre Communauté de Communes n'a pas la compétence « école », mais elle peut être un lieu d'échanges pour dessiner notre future carte scolaire en associant les Conseils Municipaux, les enseignants et les parents d'élèves et ainsi pouvoir faire des propositions à l'Education Nationale.

O. H.

Compte Administratif 2017

Budget Principal

Fonctionnement		RECETTES	
DEPENSES			3 870
Achats gestion	7 143	Personnel partagé	562
Services extérieurs	28 043	Remboursement charges	1 653 750
Personnel extérieur	16 579	Impôts et taxes	526 634
Autres services ext	18 910	Dotations	24 000
Taxes foncières MSPR	867	Location bâtiments	3 936
Charges personnel	162 429	Recouvrements	31 906
Autres charges de gestion courante	248 271	Amortissements	
Charges financières	10 030		
Dotations aux communes	1 688 578		
Amortissements	87 060		2 244 688
TOTAL	2 267 910	TOTAL	

Investissement		RECETTES	
DEPENSES			21 880
Amortissements MSPR	31 906	FCTVA	168 565
Remboursement capital prêt	22 208	Affectation du résultat	3 090
Elaboration SCoT/PLUi	40 305	Subvention PLUi	20 348
Création sites internet	10 393	Subvention Région boucles	25 211
Acquisition terrain	9 370	Remboursement CDC/	
		boucles	87 060
		Amortissements	
Acquisition bâtiments	8 728		
Travaux MSPR	14 006		
Construction Siège social	50 596		326 154
TOTAL	187 512	TOTAL	

Budget Enfance/Jeunesse/Famille

Fonctionnement		RECETTES	
DEPENSES			27 279
Achats	21 955	Participations des familles	3 188
Frais gestion	3 000	Subvention département	145 000
Services extérieurs	41 136	Participation CDC	74 886
Personnel	153 472	Prestation CAF	134
Amortissements	4 664	Produits extérieurs	250 487
TOTAL	224 227	TOTAL	

Investissement		RECETTES	
DEPENSES			14 800
Néant		Affectation du résultat	1 555
		FCTVA	8 200
		Subvention CAF	4 665
		Amortissements	29 220
TOTAL	0	TOTAL	

Budget Déchets Ménagers

Fonctionnement : Compte d'exploitation

Fonctionnement		RECETTES	
DEPENSES			97
Créances éteintes	2 067	Prestation services	170 000
Titres annulés	764	Reprise sur provision	244
		Recouvrement créances	1 377
		Produits exceptionnels	171 718
TOTAL	2 831	TOTAL	

Budget SPANC

Fonctionnement		RECETTES	
DEPENSES			9 125
Prestations	8 053	Redevance ANC	9 125
TOTAL	8 053	TOTAL	

Investissement

Ni dépenses, ni recettes au cours de l'exercice 2017. Le résultat de 2016 indiquait un excédent de 275 € qui demeure.

Solde 2017 : + 1 072 €
Résultat 2016 : + 109 €
Soit en résultat cumulé : 1 181 € d'excédent

Solde 2017 : - 23 252 €
Résultat 2016 : + 79 500 €

Soit en résultat cumulé : 56 248 € d'excédent

Cette année encore, la CDC a maintenu sa solidarité envers ses communes adhérentes, en leur reversant plus qu'elle n'a reçu au niveau des divers impôts. Comparer les recettes « impôts et taxes » (1 653 750 €) et les dépenses « dotations aux communes » (1 688 578 €).

Solde 2017 : + 138 642 €
Résultat 2016 : + 589 646 €

Soit en résultat cumulé : 728 288 € d'excédent

Au cours de l'exercice 2017, plusieurs dossiers ont été élaborés et engagés mais ne connaîtront leurs règlements qu'en 2018. C'est ce qu'on appelle des « restes à réaliser » qui représentent un montant de 330 289 € et qui seront intégrés au budget d'investissement 2018.

Solde 2017 : + 26 260 €
Résultat 2016 : + 29 673 €

Soit en résultat cumulé : 55 933 € d'excédent

On notera que la participation de la CDC reste la plus importante avec un taux de 58%.

Solde 2017 : + 29 220 €
Résultat 2016 : - 14 800 €

Soit en résultat cumulé : 14 420 € d'excédent

Solde 2017 : + 168 887 €
Résultat 2016 : - 37 150 €

Soit en résultat cumulé : 131 737 € d'excédent

Il s'agit là d'une somme dont la CDC ne dispose pas mais qui doit être provisionnée pour gérer les redevances non acquittées par les abonnés les années précédant le transfert de compétence au SMIRTOM au 1er janvier 2015. C'est un compte d'exploitation.



Budget Primitif 2018

Budget Principal 2018

Fonctionnement		RECETTES	
DEPENSES			56 248
Dépenses imprévues	4 066	Excédent reporté	3 500
Achats gestion	12 550	Personnel partagé	200
Services extérieurs	45 600	Remboursement frais	1 664 500
Autres services ext	69 900	Impôts et taxes	483 586
Taxes foncières MSPR	900	Dotations	24 000
Charges personnel	128 725	Location bâtiments	31 535
Autres charges de gestion courante	226 310	Amortissements	
Charges financières	9 254		
Dotations aux communes	1 688 579		
Amortissements	77 185		2 263 569
TOTAL	2 263 569	TOTAL	

Investissement		RECETTES	
DEPENSES			728 288
Amortissements MSPR	31 535	Excédent cumulé	409 604
Remboursement capital prêt	21 190	FCTVA	447 572
Acquisition terrain	15 000	Subvention DSIL/Siège	315 000
Bornes camping-cars	40 000	Subvention CAF/CNAF bâtiment enfance	245 000
Installation fibre optique	252 513	Subvention Région bâtiment enfance	133 000
Vidéo protection	244 000	Subvention FIPD	250 000
Extension parking MSPR	30 000	Subvention Départementale siège social	200 000
Construction siège social	1 192 122	Prêt siège social	70 000
Construction bâtiment enfance	840 000	Prêt bâtiment enfance	121 000
Restes à réaliser	330 289	Prêt fibre optique	77 185
		Amortissements	2 996 649
TOTAL	2 996 649	TOTAL	

Dans la colonne « dépenses », nous retrouvons les « restes à réaliser » des dossiers prévus en 2017 et qui devraient aboutir en 2018 ; ils concernent :

Elaboration PLUi/SCoT	136 868
Bornes Electriques	6 400
Créations sites Internet	17 096
Travaux MSPR	63 925
Vidéo protection	6 000
Construction Siège social	100 000
TOTAL	330 289

Budget Enfance/Jeunesse/Famille 2018

Fonctionnement		RECETTES	
DEPENSES			55 934
Dépenses imprévues	4 871	Excédent reporté	30 000
Achats	29 750	Participations des familles	3 187
Frais gestion	9 400	Subvention Département	120 000
Services extérieurs	53 100	Participation CDC	64 000
Personnel	171 300	Prestation CAF	
Titres annulés	100		
Amortissements	4 600		
TOTAL	273 121	TOTAL	273 121

Investissement		RECETTES	
DEPENSES			14 420
Acquisition matériel	19 020	Excédent reporté	4 600
		Amortissements	19 020
TOTAL	19 020	TOTAL	

Budget Déchets Ménagers 2018

Pour ce compte d'exploitation, le Conseil Communautaire a décidé de provisionner 131 736 € pour 2018, considérant les risques d'irrecouvrabilité des redevances impayées lors des 4 années précédant le transfert de compétence au SMIRTOM en 2015.

Budget SPANC 2018

Fonctionnement		RECETTES	
DEPENSES			1 181
Prestations	15 800	Excédent reporté	18 170
Convention assistance	4 700	Redevance ANC	1 029
Admissions en non valeur	310	Amendes refus	16 020
Créances éteintes	140	Subvention Agence de l'eau	
Titres annulés	150		
Subvention réhabilitation	15 300		36 400
TOTAL	36 400	TOTAL	

Budget GEMAPI 2018

C'est le « cadeau régali » nouvelle compétence obligatoire confiée aux CDC. Cadeau également aux contribuables puisque l'Etat autorise une taxe maximum de 40 € par habitant, voire plus pour le milieu rural si nécessaire. GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) comprend en sus des rivières telles la Canche ou l'Aubois, les fleuves comme la Loire et son affluent l'Allier. Il faut donc s'attendre dans les prochaines années au prélèvement de cette nouvelle taxe. Pour 2018, bien qu'ayant accepté de prendre cette compétence (qu'on le reconnaisse ou non, force de loi oblige) vos élus communaux ont décidé de ne pas vous soumettre à cette redevance.

A noter : cette année, comme lors des exercices précédents, vos délégués au Conseil Communautaire n'ont pas voté d'augmentation des taxes d'habitation et foncière. Vous pourrez le vérifier sur votre feuille d'imposition colonne CDC, à condition que vous n'ayez pas eu de relèvement de la valeur locative en cas de travaux déclarés.



Pas d'investissement sur ce budget. Cependant cette section est excédentaire de 275 €.

Quatre Questions à...

Jean Marc Benoit et Sébastien Boudin, constructeurs de toues traditionnelles aux Caillettes à Cuffy

1/Pouvez vous présenter votre secteur d'activité et les métiers qui la composent ?

Nous construisons des toues, bateaux plats fluviaux traditionnellement utilisés pour la pêche, le transport de personnes ou de marchandises sur les rivières en particulier sur la Loire et l'Allier.

Nos toues sont soit en bois (chêne, douglas, frêne, cèdre, acacia, thuya) - nous prenons bien soin d'acheter notre bois ici en forêt d'Apremont ou aux alentours et de le faire scier sur place -, soit le plus souvent maintenant, pour répondre à la demande, en bois et métal. Nous faisons tout nous-mêmes : partant de planches et de plaques de tôle jusqu'à la peinture à base de farine. Nos modèles sont le plus souvent équipés de voile rectangulaire, un grément traditionnel héritage des Vikings, mais aussi d'un moteur.

Ces bateaux font de 6 mètres à 18,50 mètres de long. Les plus grands s'appellent des toues cabanées car ils comportent une cabane pour s'abriter des intempéries.

2/Quelles sont les perspectives d'évolution économique sur les marchés nationaux et internationaux ?

Cette activité est en plein essor. Nous avons construit 24 bateaux en 4 ans depuis que nous sommes associés et notre carnet de commande est rempli pour les 18 mois à venir. Nos clients sont des personnes privées, des associations, des collectivités publiques. Les bateaux naviguent sur la Loire, l'Allier, du côté d'Angers, de Nantes, de Roanne, au Marais de Bourges, sur la Seine. Ils sont utilisés pour la pêche, pour les loisirs, pour le tourisme. Actuellement, nous terminons 4 bateaux, dont une grande toue cabanée de réception pour la mairie de Tours, un pour une association, 2 pour des particuliers, puis quatre autres

sont en attente dont un passe-cheval pour l'office de tourisme de Gien (ancien modèle de bac pour faire traverser la rivière aux chevaux) qui sera accessible aux personnes handicapées, car très bas sur l'eau. Enfin, nous attendons une commande qui partira en Pologne.

3/ Combien de personnels employez-vous actuellement et envisagez-vous prochainement la création de nouveaux postes ?

Nous ne sommes que tous les deux, auto-entrepreneurs. Nous voulons maîtriser le process de A à Z ce qui ne nous empêche pas de faire travailler plusieurs autres artisans locaux, notamment Asha couture de Jouet sur l'Aubois pour les voiles et la scierie mobile nivernaise de Cyril Couvenant pour scier le bois.

4/Votre implantation locale est-elle un atout pour votre activité ?

Indéniablement, à quelques centaines de mètres du Bec d'Allier, au confluent de la Loire et de l'Allier, nous sommes à pied d'œuvre pour développer notre activité. Nous nous sommes d'ailleurs fait connaître comme cela, sans carte de visite, sans site internet mais en faisant naviguer nos bateaux, et en participant chaque année à Orléans à la grande fête de la Loire qui rassemble quelques 600 000 personnes !



Quatre Questions à...

M. Pierre Olivier GAZEAU, Gérant de BOISIA Habitat à La Guerche sur l'Aubois

1/ Pouvez-vous présenter votre secteur d'activité et les métiers qui le composent ?

BOISIA Habitat intervient dans le domaine de la construction bois et travaille avec des matériaux bio-sourcés pour leur efficacité, leur qualité écologique et le confort.

L'équipe est composée de charpentiers, menuisiers et de professionnels des études techniques. Nous pouvons intervenir à tous les stades de la construction : maisons, extensions, aménagement, en neuf ou en rénovation. Maison ossature bois suivant la Réglementation Thermique RT 2012 ou maison passive, isolation intérieure ou isolation par l'extérieur : bardage, fermacell, soufflage de ouate de cellulose, fibre de bois..., Charpente, toiture végétalisée, Menuiseries : portes, fenêtres, parquet..., L'activité est variée et l'équipe s'adapte aux besoins et aux attentes des clients.

2/ Quelles sont les perspectives d'évolution sur les marchés nationaux et internationaux ?

De par sa situation géographique, BOISIA Habitat intervient principalement sur les départements de la Nièvre, du Cher et de l'Allier ; mais nous pouvons aussi œuvrer hors de ces secteurs et travailler dans des territoires plus éloignés comme nous l'avons déjà fait. La proximité et la réactivité sont des valeurs importantes et les enjeux de marchés nationaux ou internationaux ne correspondent pas au projet de l'entreprise.

3/ Combien de personnels employez-vous actuellement et envisagez-vous prochainement la création de nouveaux postes ?

Actuellement 5 salariés travaillent en CDI. Un nouveau salarié rejoindra prochainement

l'équipe. BOISIA Habitat accueille également régulièrement des stagiaires et apprentis. L'entreprise se développe progressivement depuis 2011 et sa taille humaine permet une dynamique de travail positive où chaque professionnel s'investit pleinement.

4/ Votre implantation locale est-elle un atout pour votre activité ?

Notre implantation permet d'être au carrefour de territoires ruraux où la sensibilité à la qualité de vie est forte. Cela correspond bien aux valeurs de l'entreprise. Le secteur n'est pas tendu et la mobilité de l'équipe permet d'accéder à des chantiers diversifiés. De plus, BOISIA Habitat privilégie les circuits courts et a développé un réseau de partenaires locaux.



Germigny l'Exempt un village chargé d'histoire

Germigny l'Exempt : un village chargé d'histoire au cœur du Berry. La commune de Germigny l'Exempt compte 311 habitants et s'étend sur 28,26 Km² au cœur de la vallée de Germigny.

Avec une densité de 11 habitants au Km², elle a su préserver sa population et mise sur les atouts de son territoire : un patrimoine exceptionnel, ses exploitations agricoles de qualité, son tissu associatif et son commerce de proximité.

La Commune est riche de son passé qui remonte à l'époque gallo-romaine. Une villa de Germaniaco est connue vers 612 grâce au passage de Saint Austrégésile, archevêque de Bourges. Les premières mentions du bourg de Germigny l'Exempt datent du Moyen-âge (dernier tiers du XI^e siècle). Le nom de Germigny dérive d'un gentile romain plus probablement gallo-romain signifiant le domaine de Germinius. L'adjonction de l'Exempt est probablement la déformation de Lessant ou Luissant, du nom du cours d'eau qui traverse la commune.

A compter de sa conquête par le duc Archambaud II (1032-1078) et tout au long du XII^e siècle, Germigny devient une seigneurie de la puissante famille de Bourbon. Au XII^e siècle, on trouve une première mention de l'église paroissiale de Germigny l'Exempt, qui est placée sous le patronage de l'Archevêque de Bourges ce qui marque l'importance de cet édifice religieux. A cette même époque, le village possède un château-fort qualifié par Suger de « meilleur château des ducs de Bourbon » lequel constitue à la fois un ouvrage de défense et le siège du pouvoir ducal sur la seigneurie de Germigny. Du château il reste un terre plein et les restes d'un mur encore visible. Riche de son passé le bourg a su préserver son patrimoine historique qui en fait un lieu de visite de premier ordre pour les amoureux de l'histoire du Bourbonnais et du Berry.

L'Eglise

L'Eglise Sainte-Marie édifée au cœur du village possède un exceptionnel « porche-clocher » abritant un des rares tympans sculptés en Berry à l'époque gothique. Celui-ci a conservé des restes de polychromie et présente une Vierge en gloire dans sa partie centrale.

Ce même porche-clocher abrite une exceptionnelle chapelle haute, non ouverte au public, construite par les Ducs de Bourbon marquant ainsi la signification politique et l'importance de la place forte de Germigny l'Exempt.

Les toitures des chapelles de l'Eglise ont récemment été restaurées par la commune grâce à l'aide de l'Association des Amis de l'Eglise, de la Fondation du patrimoine, de la Sauvegarde de l'Art Français et de la DRAC Centre Val de Loire. Des visites de l'Eglise sont possibles en s'adressant notamment à l'Association des Amis de l'Eglise.

Le Lavoir

Soucieux de préserver son patrimoine historique, la commune a également préservé le Lavoir situé à proximité du cours du Luisant et au cœur du village.

Il constitue le lieu idéal pour une halte à vélo au bord du Luisant et se situe sur le parcours des boucles à vélo de la Communauté de communes des Portes du Berry et du Pays Loire Val d'Aubois.

La vie de village au cœur du Berry

Germigny l'Exempt compte une belle école d'une vingtaine d'élèves construite au XIX^e siècle à proximité de la Mairie. Un regroupement pédagogique avec la commune de Grossouvre permet aux enfants des



L'église Sainte Marie

deux villages et des environs d'être scolarisés dans un environnement exceptionnel mais également de favoriser des actions de sensibilisation en faveur de la préservation de notre patrimoine naturel.

Germigny l'Exempt compte plus d'une dizaine d'exploitations agricoles, d'élevage ou de culture qui sont le gage d'un territoire rural vivant. La qualité des produits et de l'élevage de ces agriculteurs locaux est aujourd'hui un atout de développement pour la vallée de Germigny.

Le bourg compte également un relais de La Poste et un petit commerce de proximité. Celles et ceux qui, en dehors de Germigny l'Exempt, souhaitent aider à la préservation de ce commerce d'intérêt général peuvent s'adresser à la Mairie.

La vie de village n'existerait pas sans le tissu associatif qui compte des associations actives : AJGE (Association des jeunes de Germigny l'Exempt), Club de l'Amitié, Association des Amis de l'Eglise, Club de géologie, Association des Anciens combattants, entre autres.

Enfin, le village accueille une salle de spectacle « Le Luisant » dirigée par l'Atelier du Val d'Aubois qui offre une programmation culturelle de tout premier ordre (programmation sur www.léluisant.fr).

L'avenir de Germigny l'Exempt

La cité est résolument tournée vers l'avenir. De beaux projets sont en cours de réalisation comme celui de l'aménagement de son cœur de village (programmée en 2018) avec l'appui notamment de l'Etat, du Conseil départemental et du Pays Loire Val d'Aubois.

Avec l'aide de la CDC, des projets structurants sont à l'étude comme celui de l'implantation d'une unité de méthanisation qui permettrait de valoriser le travail de nos exploitants agricoles et de produire une énergie locale : le gaz vert.

Riche de son passé, fier de son patrimoine, Germigny l'Exempt se doit d'être partie prenante des actions de la Communauté de communes pour faire en sorte de préserver l'avenir de nos enfants au cœur de notre territoire du Val d'Aubois.

Le lavoir



La ligne de démarcation et le Luisant

Adresses utiles et numéros d'urgence

COURS LES BARRES

> Infirmier

M. Fabien KNAFEL 12 bis Grande Rue
Tél : 07 62 70 15 01

> Ostéopathe

M. Laurent GEURTS 2 Rue de la Chaume
Tél : 02 48 76 53 60

CUFFY

> Infirmière

Mme Laëtitia LYON 27 Rue des Ecluses
Tél : 02 48 76 42 21

JOUET SUR L'AUBOIS

> Médecin

Dr Jean-Marc WASIK Tél : 02 48 76 44 13

> Dentiste

M. Jacques BRUGUIERE Tél : 02 48 76 47 59

> Infirmiers

M. Pierre CHARPENTIER
Mme Sylvie MAULARD-GOSTNER
23 Grande Rue Tél : 02 48 76 07 56

> Kinésithérapeute

Mme Dominique GENDRAT Tél : 02 48 76 05 38

> Pharmacie

2 Place Daumy Tél : 02 48 76 44 25

> Gendarmerie Nationale

Place de Berry Tél : 02 48 77 53 60

> Sapeurs Pompiers

Caserne Route de Nevers Tél : 18

LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

> Maison de Santé Pluri professionnelle

15 Rue Danielle Casanova Tél : 02 48 74 74 74

> Médecins généralistes

Dr Jean FOLLI

Dr Bernard GUILLAUME

Dr Cécile JAME (+ Acupuncture)

Dr Dominique LIBOZ (+ orientation homéopathie)

> Diététicienne

Mme Amandine BRAS Tél : 02 48 74 74 75

> Infirmiers

Mme Valérie BROT Tél : 02 48 74 23 21

M. Christophe MERIGOUT, Mme Carine MORIN

Tél : 02 48 74 04 31

Mme Valérie TAIEB Tél : 02 48 74 25 82

> Kinésithérapeute

M. Thomas BOURGUET Tél : 02 48 77 05 93

> Neuropsychologue

Mme Julie CUISINIER Tél : 06 73 31 50 56

> Orthophoniste

Mme Laure ODonnet Tél : 06 73 44 36 37

> Ostéopathe

Mme Virginie DELHOMME Tél : 06 64 69 25 56

> Pédiacre podologue

Mme Caroline MILLOT Tél : 02 48 74 78 80

> Sage Femme

Mme Sabine PACAUT Tél : 06 63 73 32 48

> Dentiste

M. Bernard NAULET

4 Rue Henri Barbusse Tél : 02 48 74 14 54

> Pharmacie

Mme Elodie GAUTIER

2 Place Charles de Gaulle Tél : 02 48 74 00 60

> Podologue

M. Renaud DUPAS

5 Place Charles de Gaulle Tél : 02 48 74 03 36

> Sophrologue

Mme Sylvie GAZET

4b Ruelle du Bourbonnais Tél : 06 75 99 92 52

> Ambulances

Ambulances de la Vallée de l'Aubois

18 Place Charles de Gaulle Tél : 02 48 74 04 43

> Taxi, Transport médicalisé

La Guerche sur l'Aubois / Cuffy
Tél : 02 48 74 00 38

> Vétérinaire

M. et Mme WOLFF
16 Avenue de la Libération
Tél : 02 48 74 01 34

> Société Protectrice des Animaux

Route des Quatre Vents
18000 Bourges Tél : 02 48 24 66 78

> Gendarmerie Nationale

9 Avenue du Maréchal Leclerc Tél : 02 48 74 55 10 ou le 17

> Police municipale

Parc Maurice Fuselier Tél : 02 48 77 53 53

> Sapeurs Pompiers

Caserne Rue Jean Comte Tél : 18

> Maison de retraite (E.H.P.A.D. Revenaz)

4 Boulevard Revenaz Tél : 02 48 74 00 50

> Maison de Services Au Public (M.S.A.P.)

Parc Maurice Fuselier Tél : 02 48 80 46 06 ou 09 64 44 45 89

> Mission locale Cher Sud

Parc Maurice Fuselier Tél : 02 48 82 10 35

> Huissier

Etude PIDANCE - GUY
56 Rue Henri Barbusse Tél : 02 48 74 14 26

> Office notarial

Me Loïc GAUDRY
17, rue Jean Jaurès, BP 5 Tél : 02.48.74.00.64

> Pays Loire Val d'Aubois

La Tuilerie
27 Rue du Lieutenant Petit Tél : 02 48 74 23 93

MARSEILLES LES AUBIGNY

> Cabinet médical du port

4 Rue du Port

> Infirmière

Mme Dominique LOUAP Tél : 02 48 76 02 39 - 06 66 66 49 10

> Pédiacre Podologue

Mme Caroline MILLOT Tél : 06 08 18 98 89

> Psychologue

M. Sébastien FILLOUX Tél : 06 51 61 93 82

> Sage Femme

Mme Sabine PACAUT Tél : 06 63 73 32 48

> Sophrologue

Mme Florence GOURISSE Tél : 06 67 29 88 72

> Pharmacie

8 bis Rue du Port Tél : 02 48 76 04 94

MENETOU COUTURE

> Psychanalyste

Mme Martine LIANO Tél : 06 82 09 29 45

TORTERON

> Médecin

Dr Délia BUCURESCU : 02 48 74 56 43

URGENCES

> SAMU : 15

> Gendarmerie : 17

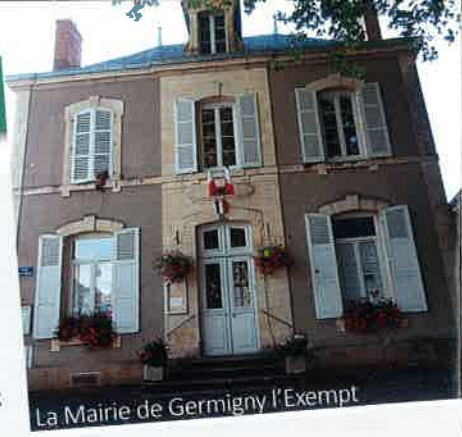
> Pompiers : 18

> Centre anti-poisons - Angers : 04 72 11 69 11

> HOPITAUX

Bourges - 145 avenue François Mitterrand
Tél. : 02 48 48 48 48

Nevers - 1 boulevard de l'hôpital -
Tél. : 03 86 93 70 00



Dossier suivi par
David PAGNIER
Nos références :
2018-006 - LRAR
Objet : Élaboration de votre PLUi

Communauté de Communes des Portes du Berry
entre Loire et Val d'Aubois
Monsieur Le Président
Centre Socio-Culturel
Rue de l'Église
18 320 Jouet-sur-l'Aubois

Nevers, le 06 avril 2018

Monsieur Le Président,

Par courrier du 29 décembre 2015, vous m'aviez informé de l'engagement de l'élaboration de votre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal afin que, conformément aux dispositions de l'article L132-9 du code de l'urbanisme, le Syndicat mixte du SCoT du Grand Nevers soit associé à cette élaboration.

Or à ce jour, en dehors du forum citoyen du 02 décembre 2016, le syndicat mixte du SCoT du Grand Nevers n'a été associé à aucune réunion concernant l'élaboration de votre PLUi, ni été destinataire de documents (diagnostic, PADD...) qui en constitue le contenu.

Je vous rappelle que l'association du Syndicat que je représente à l'élaboration de votre PLUi est obligatoire en l'absence de SCoT opposable sur votre périmètre. Les défauts d'association de notre syndicat constitue un vice de procédure de l'élaboration de votre PLUi qui pourrait compromettre son approbation.

C'est pourquoi je vous serai reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir dans les meilleurs délais :

- Le calendrier des réunions associant les Personnes Publiques Associées qui se sont déroulées depuis le 29 décembre 2015.
- Le calendrier prévisionnel d'élaboration de votre PLUi ainsi que les dates prévues des réunions à venir.
- L'état d'avancement de la procédure d'élaboration de votre PLUi (Diagnostic, PADD...)
- L'ensemble des documents présentés ou transmis à ce jour aux Personnes Publiques Associées

Par ailleurs, je souhaite que soit organisé très prochainement un échange entre vous-même et les élus du Syndicat mixte du SCoT du Grand Nevers afin que votre projet de PLUi leur soit présenté dans son état d'avancement actuel. Mes services prendront bientôt contact avec les vôtres afin d'organiser cette rencontre.

Je vous serai aussi reconnaissant de bien vouloir, dorénavant, nous faire parvenir à l'avance les invitations aux réunions qui se dérouleront ainsi que les documents constitutifs de votre PLUi sur lesquels nous serons amenés à formuler un avis.

Veuillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président,
syndicat mixte du
SCoT
du Grand Nevers
Denis THURIOT

Le Président

à

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Nevers Denis THURIOT
124, Route de Marzy
CS 90041
58027 NEVERS Cedex

Jouet sur l'Aubois, le 20 avril 2013

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre lettre recommandée reçue le 13 avril 2013.

Cependant, la forme du courrier et les méthodes de dialogue employées m'interpellent quant aux relations avec vos confrères élus. J'avais le souvenir d'une meilleure qualité des échanges au cours des réflexions sur l'intégration de notre Communauté de Communes dans le SCOT de Nevers.

Nous avons lancé l'élaboration du PLUI, à laquelle vous êtes associés tout au long de la procédure en tant que personnes publiques, conformément au Code de l'Urbanisme.

A ce titre, vous avez été destinataires :

- du courrier d'engagement de la procédure par courrier du 29 décembre 2015, et de la notification de la délibération de prescription
- d'une invitation à participer au Forum Citoyen du 2 décembre 2016

Vous avez été averti et invité à la présentation du diagnostic et pistes de travail pour le PADD de notre PLUI en date du 18 décembre 2017. En effet, un courrier d'invitation a été adressé au président de l'agglomération de Nevers au lieu du président du syndicat mixte du SCOT, comme vous représentez les deux structures.

Dans le cadre de relations normales, un contact direct ou téléphonique préalable de votre part eut été plus adapté et efficace pour nous faire part de cette inadvertance.

Je vous informe que j'organiserai une réunion de présentation commune du diagnostic du territoire et du PADD dans un futur proche, reste à me déterminer si cela aura lieu avant présentation à tous les Conseils Municipaux ou après comme me le permettent les textes réglementaires.

Nous vous adresserons les documents avec l'invitation

Enfin, nous vous rappelons que conformément à l'article L132-9, l'association des Personnes Publiques Associées reste libre et organisée par la collectivité, sous différentes formes (réunions plénières ou restreintes, échanges de documents ou d'observations, etc.). La procédure se poursuivant, il ne saurait être mis en avant un vice de procédure à ce stade.

Par contre, je ne peux répondre favorablement à vos injonctions de réunions ou autres. Vous serez une Personne Publique Associée comme les autres, vous pourrez assister aux réunions que j'organise.
Pour mémoire, notre territoire ne fait plus parti du duché de Nevers depuis de nombreuses années !

Dans l'attente de vous rencontrer lors d'une réunion « amicale » des Personnes Publiques Associées, veuillez agréer, Monsieur le Président du SCOT de Nevers, l'expression de mes sentiments contrariés.

Le Président de la CDC des portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois

Olivier Hurabiel

Pour copie à : Monsieur Philippe Moisson, Président de l'Association des Maires du Cher
Monsieur Paul Bernard, Président de la CDC des Trois Provinces
Monsieur Jean-Luc Charache, Président de la CDC Loir Vauvise
Monsieur Serge Méchin, Président du Pays Loire Val d'Aubois et Conseiller
Régional de la Région Centre Val de Loire
Madame Gaëlle Lejosne, Directrice DDT du Cher